



Tarifs de l'École et du Centre de loisirs

Année 2023-2024

Les modalités de règlement de l'ensemble des prestations de l'École et du Centre de loisirs sont fixées au Règlement financier. Les tarifs présentés ci-dessous s'entendent TTC et peuvent être soumis à modifications en cours d'année.

Cotisation à l'Association Iris Hoarau	
Adhésion (<i>règlement la première année uniquement</i>)	100 € / famille
Cotisation annuelle	50 € / enfant

L'École	
Contributions obligatoires des familles	
Caution à l'inscription (<i>restituable</i>)	150 € / enfant
Frais de scolarité et pédagogiques Garderie du matin de 7h à 8h incluse	168 € / mois / enfant
Matériel scolaire - Maternelles	20 € / enfant / an
Matériel scolaire - Élémentaires	45 € / enfant / an
Fichiers d'activités	Facturation au réel en fonction des classes
Activités périscolaires (facultatives - sur inscription)	
Garderie du soir, lundi au vendredi, de 16h à 18h / 4 fois par semaine - Goûter inclus	55 € / enfant / mois
Aide aux devoirs, lundi au jeudi 16h à 17h – Goûter inclus	28 € / enfant / mois - du CE1 au CM2
Forfait - Aide aux devoirs + Garderie du soir	73 € / enfant / mois
Anglais périscolaire – 1 heure par semaine	XX € / enfant / mois, à ajuster d'ici la rentrée 08/2023
Restauration scolaire 4 jours / semaine (facultatif - sur inscription)	
Quotient familial appliqué (Revenu fiscal de référence / Nbre de parts) :	
1ère tranche : moins de 7 000 €	58 € par enfant / mois
2ème tranche : entre 7 000 € et 21 999 €	63 € par enfant / mois
3ème tranche : à partir de 22 000 €	66 € par enfant / mois
Repas occasionnel (<i>délai de prévenance de 8 jours</i>)	5 € par repas

Le Centre de loisirs	
Mercredis Marmailles - Selon le planning communiqué, de 7h30 à 18h – Cantine et sorties incluses	32,5 € par mercredi / enfant (mensualisé)
Vacances scolaires - Selon périodes communiquées par courriel Du lundi au vendredi, de 7h30 à 18h - Cantine et sorties incluses	140 € par semaine / enfant

Autres frais / Pénalités	
En cas de retard dans la récupération des enfants, application d'une pénalité :	
- Pour les non-inscrits à la garderie, au-delà de 16h	5€ / quart d'heure entamé, dès la 1ère minute
- Pour les inscrits à l'aide aux devoirs et anglais périscolaire, au-delà de 17h	5€ / quart d'heure entamé, dès la 1ère minute
- Pour les inscrits à la garderie, au-delà de 18h	10€ / quart d'heure entamé, dès la 1ère minute
Frais administratifs de relance en cas d'impayé (+ intérêts de retard, 3 fois le taux d'intérêt légal)	40 € / intervention

Dons à l'Association	
Si vous souhaitez aider l'Association dans ses investissements et ses projets éducatifs, sachez que vous pouvez le faire en bénéficiant de déductions fiscales.	
L'Association Iris Hoarau étant une association reconnue d'intérêt général, les dons effectués par les personnes physiques permettent une réduction d'impôt sur le revenu égale à 66 % des sommes versées dans la limite de 20 % du revenu imposable (article 200-1-b du Code général des impôts).	
L'Association peut aussi recevoir des dons d'entreprises, au titre du mécénat.	
Pour bénéficier de ces réductions d'impôts, un reçu fiscal sera délivré en contrepartie du don effectué.	